

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO
COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération
N° DEL-4-130224-04**

SEANCE DU 13 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize février, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

Etaient présents : M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Anne Laure FILIPPINI ; Mme Marie Josée SANTONI ; M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; M Jean François OTTOMANI ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Franck PAOLI ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; Mme Muriel ELEGANTINI ; M Filippu Anto ANGELI ; Mme Marie Pierre GAMBOTTI ; M Pierre Louis PIERI ; M Jules François PAOLI ; M Esteban SALDANA ; M André POLINI.

Etaient absents : Mme Nadine ACHILLI FABRE ; Mme Dominique VILLARD ANGELI ; Mme Nicole FARENC.

Etaient représentés : M Jean Jacques FRATICELLI par M André ROCCHI ; Mme Lisa FRANCISCI par Mme CHIODI Anne-Marie ; M Toussaint BARBONI par M Christian PAOLI ; Mme Sandrine MURGIA par M Sébastien GUIDICELLI ; M Albert PIREDDA par M Esteban SALDANA.

Secrétaire de séance : Mme Victoria COLOMBANI

Nombre de Membres en exercice : 27 Présents : 19 Absents : 3 Représentés : 5 Votants : 24

Vote pour : 24 Vote contre : 0 Abstention : 0

Affichage en date du : 06.01.2024 Convocation : 06.01.2024

**OBJET : RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 96-071223-13 DU 7 DECEMBRE 2023
AUTORISANT LE LANCEMENT D'UNE PROCEDURE DE CONSULTATION DANS LE
CADRE DE LA FUTURE REVISION DU PLU**

- Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 96-071223-13, la commune a décidé lancer une consultation pour trouver le bureau d'étude susceptible de nous accompagner, dans le cadre de la future révision générale du Plan Local d'Urbanisme.

Considérant que la délibération susvisée a fait l'objet d'une demande de retrait par les services de la Préfecture en date du 24 janvier 2024

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le retrait de cet acte.

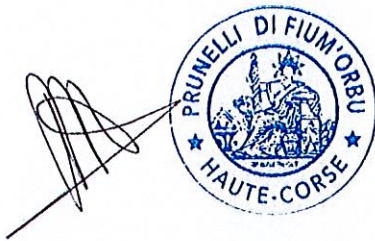
Délibération
N° DEL-04-130224-4

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **DE PROCEDER** au retrait de la délibération n° 96-071223-13 conformément à la demande de la Préfecture,

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,



- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Publié le :

Transmis au Préfet le :